

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 25 (1988)
Heft: 914

Artikel: Fiscalité : TVA européenne et autres retenues à la source
Autor: Gavillet, André
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1018258>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le cinquième pis

(ag) Contingenter, c'est imposer une restriction, mais c'est aussi garantir un avantage. «Pas plus de...» signifie alors «ça, au moins assuré...».

Celui qui souffre du handicap que lui inflige le contingent est tenté d'arrondir sa part; un autre, dans la même situation, songe à tirer profit de son droit, en le monnayant. Ainsi se crée un marché des contingents, blanc, gris ou noir.

Hubert Reymond, conseiller aux Etats libéral vaudois, a proposé — et obtenu de la Chambre haut — que la commercialisation des contingents laitiers soit, sous certaines conditions, institutionnalisée.

La décision est choquante.

On peut la juger d'un point de vue pratique, ou quasi philosophique.

Plus de souplesse

Pratiquement, après dix ans de contingentement individuel, on comprend que le système révèle ses rigidités et que certains agriculteurs, mal servis au départ, souffrent du carcan. Un assouplissement est, dans des cas précis, souhaitable, à condition qu'on ne perde pas de vue le coût global du compte laitier qui a bouclé en 87 au niveau record de 913

millions, dont 572 puisés dans la caisse de la Confédération. Les transferts envisagés devraient donc s'inscrire dans une politique de maintien et de renforcement du contingent global national. Cela dit, il est permis d'entrer en matière.

La nouvelle rente foncière

La commercialisation, même réglementée, est en revanche inadmissible sur le plan de la morale du métier.

Tout d'abord, celui qui renonce à produire du lait ne renonce pas pour autant à travailler sur son domaine. La disponibilité, une fois libéré des servitudes quotidiennes d'une exploitation laitière, sera d'autant plus grande. Il ne subit pas de perte, il réoriente sa production.

Mais déontologiquement un droit garanti pas l'Etat, de surcroît à un prix unitaire lui aussi garanti, n'es pas monnayable.

Les professions libérales qui jouissent d'un monopole qu'elles détiennent de l'autorité publique l'ont compris. Le fonds de clientèle n'est pas, en cas de reprise, négociable. La commercialisation d'un droit de production, ce serait

une nouvelle forme de rente foncière, l'octroi d'un privilège dont la constitutionnalité est douteuse.

J'ai gardé le souvenir vif du contingentement fixe, par entreprise, des travailleurs étrangers. Un entrepreneur disposait d'une dizaine d'ouvriers immigrés. Il soumissionnait des chantiers de petite envergure, des fouilles modestes faites à la pioche et à la pelle. Je le croisais régulièrement, car il surveillait lui-même son contingent à longueur de journée. Un jour, il calcula qu'il n'échapperait pas à un minimum d'investissements coûteux. Il découvrit alors qu'il était plus simple de louer, de «commercialiser» son contingent de travailleurs. On ne le vit plus inspecter interminablement ceux qui travaillaient pour lui. Ils étaient à disposition d'un concurrent qui payait bon prix. Le contingent lui procura sa «rente humaine», quelques bonnes années durant, jusqu'à ce que la loi soit modifiée.

Référendable

On s'étonne qu'un libéral ne sente pas combien est choquante la commercialisation d'un droit, même restrictif, garanti pas l'Etat.

Si le Conseil national devait suivre cette voie à son tour, il y aurait des risques sérieux de référendum. Pour une fois, pour des questions non de gros sous, mais de morale politique. ■

FISCALITE

TVA européenne et autres retenues à la source

(ag) L'harmonisation des fiscalités indirectes sera la pierre de touche du marché européen sans frontières.

Le Royaume-Uni et l'Irlande se sont vus condamnés, car ils appliquent, sur des biens et des services de première nécessité, un «taux zéro». Il en résulte que le champ d'application de la TVA est infiniment plus réduit que dans les autres pays de la Communauté: 35% de la consommation privée en Irlande et 44% au Royaume-Uni contre 90% dans les autres pays européens.

La condamnation de cette «pratique sociale» a été prononcée par la Cour

européenne de justice de Luxembourg; elle devra donc être appliquée. Il est intéressant d'observer le relais entre les pouvoirs institutionnels européens. Car la plainte n'a pas été déposée par un pays concurrent, mais par la Commission de Bruxelles elle-même.

A relever, si l'on en juge par les informations de presse encore succinctes, que la Cour a condamné l'application du taux zéro à un trop grand nombre de produits, sans que les consommateurs en tirent un avantage réel, clairement répercuté par les intermédiaires professionnels.

Tout cela intéresse la Suisse. Elle connaît pour l'ICHA une liste franche importante que certains voudraient voir révisée. Qu'en serait-il si la TVA était à nouveau envisagée dans le souci de rapprocher notre fiscalité indirecte de celle de la CEE. Eléments d'un dossier.

Délocalisation des capitaux

La libre circulation des capitaux fait craindre à plusieurs pays qui imposent fortement l'épargne que l'argent — qui est placé nationalement par commodité, habitude et contrainte — n'aille «se faire renter» sous d'autres cieux européens.

A remarquer que trois pays européens connaissent la déclaration des revenus de l'épargne par ceux qui en ont la gestion, notamment les banques. Ce sont la

Tous les ions sont mortels

(y) Jusqu'ici, seule la science-fiction faisait de l'anthropomorphisme à propos de l'ordinateur, prêtant aux «cerveaux» électroniques toutes sortes de motivations et comportements, comme dans *2001, l'odyssée de l'espace* par exemple; l'ordinateur n'avait certes pas d'âme, mais déjà une vie, avec toutes les faiblesses biologiques et sentimentales que cela implique.

Le sida informatique...

Or voilà qu'on nous parle de la peste des ordinateurs (*L'Hebdo*, 5.5.1988), ou des taupes dans les puces (*Le Point*, 13.6.1988). Tels des virus invisibles et proliférants, des microprogrammes se glissent dans les logiciels des plus grandes configurations, s'attaquent subrepticement au cœur même de l'unité centrale, et finissent par paralyser la circulation des informations. Un véritable sida. Tous n'en sont pas atteints, mais tous les malades en meurent. Même les computers géants, ceux qui peuvent simuler en parallèle plusieurs stratégies

France, le Danemark et, depuis le 1^{er} janvier de cette année, ce qui est original dans la perspective 1993, les Pays-Bas. Aucune chance de voir les autres pays, les 3/4 de la CEE, adopter une telle levée du secret bancaire.

On s'achemine donc vers un impôt à la source, généralisé. L'Allemagne fait un premier pas en proposant au Parlement une retenue à la source de 10%.

Cela encore intéresse la Suisse. Le secret bancaire y est rigoureux, mais la retenue à la source particulièrement forte en comparaison internationale (35%) avec cette considérable exception que les obligations étrangères n'y sont pas soumises. La Suisse aurait donc intérêt à voir l'impôt anticipé se généraliser en Europe, au taux le plus élevé possible. On parle de 15%. Taux de base appliqué à tous qui n'excluerait pas un tarif plus fort pour les résidents nationaux qui l'imputeraient, comme nous en avons l'habitude, sur les impôts dus. Éléments d'un dossier. ■

et leurs effets, ou effectuer des milliers d'opérations en même temps, ne semblent pas à l'abri du terrible virus. On en tremble dans les états-majors, chez les contrôleurs aériens ou dans les centres de recherches. Pire si possible, le parasite ne craint pas de s'attaquer à des équipements plus modestes, avec des conséquences peut-être moins spectaculaires mais tout aussi fâcheuses: arrêt de la fabrication faute d'assistance par ordinateur, interruption des travaux dans les hôpitaux, les bureaux, les postes, les fermes, etc.

Le remède n'étant pas trouvé, l'effort se concentre sur la prévention. Comme pour le sida, les informaticiens préconisent la fidélité de chaque ordinateur à sa propre application — sans écart du côté des programmes des copains ou concurrents. Autant dire la négation de l'informatique, laquelle vit de communications, de combinaisons, d'interconnexions — y compris et surtout au niveau de l'ordinateur personnel, par définition le plus léger et donc le plus baladeur. Finie la convivialité par la disquette impure? Sans doute pour un temps, celui de laisser à la génération du Minitel et de ses «passions ordinaires» le délai voulu pour épuiser les merveilleuses potentialités de l'engin interactif.

... et la pourriture laser

Et comme si les aléas de l'ordinateur ne suffisaient pas, voilà que le disque compact (CD) «s'incarne» à son tour et perd d'un coup sa réputation d'immortalité. Dans un débat où les arrière-pensées commerciales jouent un rôle aussi grand que les considérations technologiques, certaines productions trop massives d'enregistrements rendent les CD particulièrement vulnérables à la «pourriture laser». Encore un processus biologique susceptible de venir à bout d'un merveilleux produit! Certes les conséquences sont moins graves: l'image du CD va en souffrir (mais sans sauver les bons vieux vinyls) et moult mélomanes en seront pour leurs frais. Mais la médecine est connue des spécialistes, qui préconisent une fabrication très soignée et

des contrôles subséquents ultra-sévères. L'exigence de standards élevés, tels ceux que l'on applique en Allemagne ou en Suisse, devrait suffire à redonner aux CD la qualité, et surtout la pérennité, qui lui ont valu son explosif développement au cours des cinq dernières années.

N'empêche que les plus belles machines et les plus merveilleux produits ont désormais quelque chose de fondamental en commun avec les espèces vivantes: la vie justement, et donc le danger de mort. On peut dire que l'ordinateur et le CD connaissent maintenant une «condition humaine». Cela va au-delà de la traditionnelle fragilité des équipements sophistiqués; cela va même jusqu'au défi technologique majeur: comment concevoir une intelligence artificielle totalement désincarnée et dès lors infaillible?

A défaut d'une réponse à cette question, raison sera une fois de plus donnée aux religions et à la sagesse populaire, qui proclament à l'unisson qu'il ne faut pas tenter le diable. ■

La décennie de l'Aire

(ag) En 1978 étaient créées les éditions de l'Aire. Société coopérative sans but lucratif.

Michel Moret, qui en a été l'animateur, le directeur, la cheville ouvrière, marque l'anniversaire par une lettre-plaquette.

Il dit ses rapports constants au livre (le livre «planche de salut»), le livre qui l'a aidé à se structurer, puis le livre qu'il a appris à vendre, puis le livre qu'il a voulu éditer.

Dans ce métier qui exige tant d'énergie, de résistance physique ou morale — 5% de talent et 95% de transpiration, dit Moret citant un créateur génial — comment tenir sans la foi en l'esprit.

En dix ans, l'Aire a créé «un espace de liberté». Pour rendre compte de cette aventure, Moret a trouvé une phrase dont j'ai aimé, prenant les mots au sens fort, la consonnance surréaliste. *Ma chance a été de prendre mes désirs pour des réalités.*